



COMMUNE DE FOURQUES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 4 AVRIL 2017 à 17 heures 30

Membres du conseil municipal en fonctions : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Vanesia FRIZON, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES

Présents : ARSAC Claudie, ATHENOUX Odile, AZEMA Jean-Michel, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Vanesia FRIZON, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES

Absents excusés avec pouvoir : Mme Stéphanie GILENI donne procuration à M. Robert HEBRARD. M. Sébastien LESAGE donne procuration à M. Georges GUIRARD.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AZEMA.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 :

DC N° 2017-013 du 20/03/17 : Installation de clôtures quartier des Baronnes (1.419,00€H.T.)

DC N° 2017-014 du 20/03/17 : Mise aux normes électriques et sécurité incendie bâtiments communaux (3.225,5€H.T.)

DC N° 2017-015 du 20/03/17 : Vérifications réglementaires bâtiments communaux auditorium et centre Georges Brassens (480,00€H.T.)

Budget principal. Compte administratif 2016. Affectation du résultat

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Azéma,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 et de ses résultats :

Sections	Dépenses	Recettes	Report résultat 2015	Résultat 2016
Fonctionnement	1 999 741,08	3 318 806,51	365 415,01	1 684 480,44
Investissement	552 427,20	551 924,30	16 443,54	15 940,64
TOTAL	2 552 168,28	3 870 730,81	381 858,55	1 700 421,08
<i>RAR Investissement</i>	<i>411 970,00</i>	<i>13 000,00</i>		<i>-398 970,00</i>

Le maire s'étant retiré au moment du vote, Au vu des restes à réaliser en investissement, Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016 tel qu'il est présenté.

DECIDE l'affectation sur le Budget Primitif 2017 du résultat de fonctionnement constaté d'un montant de 1 684 480,44 € comme suit :

- Affectation à la section d'investissement (compte 1068 « affectation de résultat ») pour un montant de 383 029,36 €.
- Report à la section fonctionnement (compte 002 « excédent ordinaire reporté ») pour un montant de 1 301 451,08 €.

Budget annexe « eau et assainissement ». Compte administratif 2016. Affectation du résultat

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Azéma,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement et ses résultats :

Sections	Dépenses	Recettes	Report résultat 2015	Résultat 2016
Fonctionnement	192 099,56	191 452,03	19 550,63	18 903,10
Investissement	57 891,11	122 308,41	533 270,45	597 687,75
TOTAL	249 990,67	313 760,44	552 821,08	616 590,85
<i>RAR Investissement</i>	<i>694 000,00</i>	<i>198 520,00</i>		<i>-495 480,00</i>

Le maire s'étant retiré au moment du vote, Au vu des restes à réaliser en investissement, Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016 tel qu'il est présenté.

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement constaté bénéficiaire d'un montant 18 903,10 € comme suit :

- Report du bénéfice à la section fonctionnement du budget 2017 (compte 002 « excédent ordinaire reporté ») pour un montant de 18 903,10 €.

Budget annexe « Festivités ». Compte administratif 2016. Affectation du résultat

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Azéma,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe des festivités, et ses résultats :

Sections	Dépenses	Recettes	Report résultat 2015	Résultat 2016
Fonctionnement	38 666,40	38 572,00	2 207,89	2 113,49
Investissement				
TOTAL	38 666,40	38 572,00	2 207,89	2 113,49

Le maire s'étant retiré au moment du vote, Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2016 tel qu'il est présenté.

DECIDE l'affectation du résultat constaté d'un montant de 2 113,49 € comme suit :

- Report à la section de fonctionnement du budget 2017 (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour un montant de 2 113,49 €.

Approbation des comptes de gestion 2016 dressés par le Percepteur

Le Conseil municipal, Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2017. BUDGET PRINCIPAL. BUDGETS ANNEXES

Monsieur le maire soumet à l'examen de l'assemblée les projets de budgets primitifs qu'il a établis pour l'exercice 2017,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, Par 20 voix « pour » et 3 « contre » (Mme Vanesia FRIZON, M. Georges GUIRARD et M. Sébastien LESAGE),

APPROUVE le budget principal et les budgets annexes de la commune dont la balance s'établit comme suit reste à réaliser compris :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		
Budget principal	3 432 400,00	3 432 400,00
Budget annexe eau et assainissement	197 685,00	197 685,00
Budget annexe festivités	40 585,00	40 585,00
Section d'investissement		
Budget principal	1 496 323,00	1 496 323,00
Budget annexe eau et assainissement	1 213 690,00	1 213 690,00
TOTAL GENERAL	6 380 683,00	6 380 683,00

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2017

Sur la proposition de Monsieur le maire, Vu le projet de budget pour l'année 2017 établi sans nécessité de recours à l'augmentation des impôts,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : (13,16 %)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : (15,78 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : (66,48 %)